



REGLEMENT INTERCLUBS D'HIVER 2024/2025

PREAMBULE : Cette épreuve a pour objectif de venir compléter la préparation hivernale des équipes des clubs de la Ligue de Golf des Pays de la Loire.

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales publiés par la FFGOLF dans le vade-mecum sportif des clubs 2024.
Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux.

1 : COMITE D'EPREUVE

Le comité de l'épreuve est la Commission Sportive de la Ligue, qui se réserve le droit, si besoin, de prendre diverses décisions dans l'intérêt sportif et du bon déroulement de l'épreuve.

Lors des différentes rencontres, c'est la Commission Sportive du terrain sur lequel se déroule la rencontre qui assure, par délégation, le Comité de l'épreuve et qui statue si besoin sur les éventuels différends.

2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

CLUBS :

Les clubs participants s'engagent :

- *Au regard du calendrier établi par la Commission Sportive de la Ligue, à recevoir les rencontres sur leur terrain et à ouvrir leurs installations 1 heure avant le premier départ.*
- *À transmettre à l'issue de la rencontre par mail uniquement à golfpdl@wanadoo.fr la feuille de match numérisée comportant de façon visible les résultats.*

Équipes MESSIEURS :

- Les équipes directement qualifiées en fonction du classement de l'interclubs d'Hiver de Ligue Messieurs de l'année précédente.
- Accession à l'interclubs d'hiver de Ligue par l'intermédiaire des résultats des championnats départementaux d'hiver Messieurs de l'année précédente.
- **20 Clubs. (1 seule équipe par club)**
- **1 seule division régionale.**
- **4 poules territoriales.**

Équipes DAMES :

- Les équipes directement qualifiées en fonction du dernier classement de l'interclubs d'Hiver de Ligue Dames de l'année précédente.
- Accession à l'interclubs d'hiver de Ligue par l'intermédiaire des résultats des championnats départementaux d'hiver Dames de l'année précédente.
-
- **10 Clubs. (1 seule équipe par club)**
- **1 seule division régionale.**
- **2 poules territoriales.**

La commission sportive de la Ligue se réserve le droit de compléter les poules territoriales par des équipes issues des résultats des Interclubs d'hiver de Ligue et/ou des championnats départementaux d'hiver de l'année précédente.

LES EQUIPIERS

a) Doivent être **membres permanents et licenciés de l'Association Sportive** du Club qu'ils représentent.

b) Le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la FFGOLF avant le début de l'épreuve.

c) Doivent avoir renouvelé leur licence **avant le 4^{ème} tour se déroulant début 2025**, disposer d'un certificat médical datant de moins de 12 mois et enregistré dans l'espace licencié ou attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé.

d) En cas de **changement de club** de licence après le 31 décembre 2024, le joueur peut intégrer l'équipe de son nouveau club à partir du 1er janvier 2025, même s'il a déjà joué pour un autre club en 2024.

e) En cas de **transfert de licence** avant le début du championnat, le joueur pourra jouer pour son nouveau club à condition de s'être acquitté de la cotisation à l'A.S. du club et que le Président de l'A.S. du nouveau club adresse à la ligue une attestation stipulant que le joueur est membre de l'AS et renouvellera sa licence dans le club l'année suivante.

3 : INSCRIPTION EPREUVE

L'inscription définitive des équipes à cette épreuve 2024/2025 devra être effectuée par les clubs sur Extranet <http://xnet.ffgolf.org> **avant le 30 septembre minuit**

4 : ENGAGEMENTS et DROITS DE JEU

3.1 DROITS D'ENGAGEMENT EPREUVE

Les droits d'engagement des équipes à ces interclubs devront être acquittés par chèque, libellé à l'ordre de **Ligue Golf PDL** et transmis à l'adresse suivante :

Ligue de Golf des Pays de la Loire

10 rue de la Fionie
Parc de la Bérangeraie
44240 La Chapelle sur Erdre.

Le montant des droits d'engagement Messieurs ou Dames est de 70 Euros.

3.2 DROITS DE JEU

Pour chaque rencontre, le capitaine de chaque club versera un droit de jeu au **gestionnaire du club recevant la rencontre**.

Le droit de jeu devra être réglé **avant le départ de la rencontre**.

Équipe **Messieurs** : **180 Euros**.

Équipe **Dames** : **120 Euros**.

5 : INSCRIPTIONS EQUIPES.

Les équipiers devront obligatoirement être inscrits par le capitaine de l'équipe sur l'Extranet au plus tard la veille de chaque tour.

Pour chaque tour, il vous sera possible d'inscrire potentiellement 8 joueurs chez les Messieurs et 6 joueuses chez les Dames ceci permettant de pallier des absences de dernières minutes.

Cependant les équipes, le jour de la compétition, sont composées uniquement de **6 joueurs** pour les **Messieurs** et de **4 joueuses** pour les **Dames**.

L'équipe constituée reste la même pour la durée de la rencontre.

Avant la rencontre, chaque capitaine présentera au capitaine adverse sa liste de joueurs issue de **XNET.FFGOLF**.

Il est de la responsabilité des deux capitaines des équipes qui se rencontrent de vérifier lors de la remise des fiches de compositions d'équipe du jour que les équipiers qui sont inscrits répondent aux exigences du § 2 du présent règlement.

Aucune réclamation ne sera recevable après le départ du premier match du jour.

6 : FORFAITS

En cas de forfait après la date limite d'inscription des clubs, aucun remboursement ne sera effectué par la Ligue pour les droits d'inscriptions.

Si le forfait d'une équipe pour une rencontre intervient moins de 5 jours avant la date fixée par la ligue, cette équipe devra régler au gestionnaire qui reçoit, la moitié des droits de jeu qu'il aurait dû percevoir soit la somme de 90€ pour une rencontre Messieurs ou 60€ pour une rencontre Dames.

En cas de forfait d'une équipe durant la phase de poule ou la phase finale, la commission sportive de la ligue se réserve le droit de prendre les sanctions sportives appropriées.

7 : CALENDRIER

Les rencontres se déroulent le **Dimanche** selon un calendrier fixé par la Commission Sportive de la ligue. *Cependant, pour des raisons météorologiques ou autres, il est possible de jouer une rencontre le **samedi**, avec la validation obligatoire des deux capitaines et du gestionnaire du club qui reçoit la rencontre. **Ce changement doit être soumis au comité de l'épreuve (La Commission Sportive de la Ligue) qui reste le valideur final pour toute demande de report***

Journée 1 : **10 novembre 2024**

Journée 2 : **24 novembre 2024**

Journée 3 : **8 décembre 2024**

Journée 4 : **12 janvier 2025**

Journée 5 : **19 janvier 2025**

¼ Finales Messieurs et Barrages Messieurs : **2 février 2025**

½ Finales Messieurs et Dames et Barrages Dames : **2 mars 2025**

Finales Messieurs et Dames : **16 mars 2025**



CALENDRIER INTERCLUBS HIVER 2024/2025



ffgolf®

Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
1 VACANCES SCOLAIRES	D1 Journée Report	1 VACANCES SCOLAIRES	S1	S1
S2 D3	2	2 VACANCES SCOLAIRES	D2 1/4 Finales Messieurs et Barrages Messieurs	D2 1/2 Finales et Barrages Dames
4	3	3	3	3
5	4	S4 D5	4	4
6	5	6	5	5
7	6	7	6	6
8	S7	8	7	7
S9	D8 JOURNEE 3	9	S8 VACANCES SCOLAIRES	S8
D10 JOURNEE 1	9	10	D9	D9 Journée Report
11	10	S11	10	10
12	11	D12 JOURNEE 4	11	11
13	12	13	12	12
14	S14	14	13	13
15	D15 Journée Report	15	14	14
S16	16	S16	S15 VACANCES SCOLAIRES	S15
D17 Journée Report	17	17	D16	D16 FINALES
18	18	S18	17	17
19	19	D19 JOURNEE 5	18	18
20	20	20	19	19
21	S21 VACANCES SCOLAIRES	21	20	20
22	D22	22	21	21
S23	23	S23	S22	S22
D24 JOURNEE 2	24	24	D23 VACANCES SCOLAIRES	D23
25	S25	S25	24	24
26	26 VACANCES SCOLAIRES	D26 Journée Report	25	25
27	27	27	26	26
28	S28	28	27	27
29	D29	29	28	28
S30	30	30		29
	31	31		S30
				D31

Le premier départ est fixé à 10h, préconisation Commission Sportive de la Ligue, cependant chaque équipe doit se rapprocher du club qui accueille la compétition pour se faire confirmer l'horaire définitif.

Une journée de reconnaissance avec un tarif préférentiel est possible uniquement la **veille de la finale**. Se rapprocher du club qui accueillera cette rencontre pour en connaître les modalités.

8 : REUNION DES CAPITAINES

Pas de réunion des capitaines au sens des règlements fédéraux.

Les capitaines des deux équipes se retrouvent au plus tard 15 minutes avant le premier départ.

- ✓ Pour échanger :
 - Leurs fiches d'ordre de jeu des doubles et simples.
- ✓ Et présenter :
 - Les fiches des joueurs inscrits issues de l'Extranet.

9 : FORME DE JEU

➤ Jusqu'au 1/2 FINALES et matchs de barrages inclus :

L'équipe est composée de **6 joueurs** pour les **Hommes** et de **4 joueuses** pour les **Dames**.
L'équipe constituée reste la même pour la durée de la rencontre.

- ✓ Formule **Match Play au plus grand nombre de trous gagnés / 9 trous**.
- ✓ Les matchs vont donc jusqu'au trou numéro 9 et 18 quel que soit le score.
- ✓ **En cas de forfait d'une équipe**, il sera alors attribué un nombre de trous gagnés (*) de **31** pour les Messieurs et **24** pour les Dames.
- ✓ En cas de **forfait de 1 à n joueurs** dans les rencontres de **FOURSOME** et/ou **SIMPLES**, il sera attribué à l'équipe subissant le forfait un total de **5** trous gagnés par rencontre non disputée et **0** pour l'équipe forfait.

(*) : ce nombre de « trous gagnés » attribués correspond à la moyenne des trous gagnés par l'ensemble des équipes lors des phases de qualification de la saison précédente.

- **3 FOURSOME** sur les 9 premiers trous et **6 SIMPLES** sur les 9 dernierstrous pour les **Messieurs**.
- **2 FOURSOME** sur 9 premiers trous et **4 SIMPLES** sur les 9 derniers trous pour les **Dames**.
- ✓ Pour les rencontres en **FOURSOME**, le capitaine a le libre choix de leur **composition**.
- ✓ Les **FOURSOME** se jouent selon la fiche d'ordre de jeu remise avant la rencontre.
- ✓ Pour les **SIMPLES**, les joueurs devront être notés sur la feuille de match dans l'ordre **de leurs index arrondis**. A index arrondi égal, le capitaine a le choix de l'ordre de jeu.
- ✓ L'index pris en compte est celui figurant dans **xnet.ffgolf.org** à la **veille de chaque tour**.

A la fin des FOURSOME, dès que deux joueurs sont prêts, les SIMPLES peuvent démarrer. Peu importe l'ordre de jeu décrit sur la feuille de match, mais joueur 1 VS joueur 1 ; joueur 2 VS joueur 2, etc...

Le vainqueur du match est l'équipe qui aura gagné le plus grand nombre de trous.

En cas d'égalité sur le nombre de trou gagné par les deux équipes, PLAY OFF (FOURSOME) en mort subite.

Les capitaines choisissent un des FOURSOME décrit sur la feuille de match.

10 : CLASSEMENT « Qualification »

A l'issue de chaque tour de la phase de qualification un classement général est établi suivant le barème de points suivants :

- Victoire : **2 Points.**
- Défaite : **1 Point.**
- Forfait : **0 Point.**

Départage :

1 : Si égalité de points entre plusieurs équipes au classement général, le départage sera effectué sur le total du plus grand nombre de trous gagnés.

2 : Si égalité au nombre de trous gagnés entre plusieurs équipes, le départage sera effectué sur le différentiel, plus grand nombre de trous gagnés et perdus.

Les classements seront publiés sur le site de la Ligue en début de semaine suivant les dates des rencontres.

11 : PHASE « FINALE »

Le tableau de la phase finale est établi d'après le **classement de la phase de qualification.**

La formule de jeu reste inchangée pour les ¼ de finales, ½ finales et matchs de barrages.

A la fin de la phase de qualification, les **deux premières équipes** de chaque poule sont qualifiées pour les phases finales. [Cf. tableau des rencontres.](#)

Pour les **Messieurs**, les équipes classées **dernières de chaque poule se rencontrent pour disputer un match de barrage pour le maintien.** [Cf. tableau des rencontres.](#)

Pour les **Dames**, les équipes classées **4ème et 5ème de chaque poule se rencontrent pour disputer un match de barrage pour le maintien.** [Cf. tableau des rencontres.](#)

Les équipes perdantes des barrages Messieurs et Dames seront remplacées dans cet interclubs de Ligue par les équipes désignées par les Comités Départementaux.

2 équipes Hommes.

2 équipes Dames.

Ces clubs ne devront pas être déjà représentés dans l'Interclubs de Ligue.

Dans la mesure où les comités départementaux ne peuvent désigner ces nouvelles équipes, la commission sportive de la Ligue se réserve le droit de sélectionner elle-même les équipes entrantes pour les prochains Interclubs d'Hiver.

➤ Pour les FINALES Messieurs et Dames

Formule de jeu reprenant le format des EPREUVES FEDERALES par EQUIPES.

Lors de l'inscription des équipiers pour cette finale, il est possible d'inscrire **5 à 9 joueurs pour les équipes Messieurs et Dames.**

Match play (UP/SQUARE/DOWN) / 18 Trous.

- ✓ Les rencontres ne vont pas obligatoirement jusqu'au trou numéro 18.
- ✓ **Hommes : 2 FOURSOME et 5 SIMPLES.**
- ✓ **Femmes : 2 FOURSOME et 4 SIMPLES**

Pour les rencontres en **FOURSOME**, le capitaine a le libre choix de leur composition.
Pour les **SIMPLES**, les joueurs seront inscrits sur la feuille de match **dans l'ordre de leurs index arrondis.**

A index arrondi égal, le capitaine a le choix de l'ordre de jeu.
L'ordre de jeu est à respecter : joueur 1 en premier, joueur 2 en deuxième, ...

Déroulement :

- Matin : FOURSOMES
- Après Midi : SIMPLES

Le vainqueur de la rencontre est l'équipe qui aura gagné le plus grand nombre de Matches.

Départage : En cas d'égalité à l'issue de ces rencontres, **PLAY OFF** en mort subite.
Les capitaines choisissent un des **FOURSOME** décrit sur la feuille de match.

11 : INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

En cas d'alerte **ORANGE** ou **ROUGE** émise par Météo France **dans les départements concernés** par cette épreuve, la ligue de Golf des Pays de la Loire **annule systématiquement les rencontres sur le département impacté.**

Charge aux clubs et aux capitaines recevant une épreuve d'informer les équipes et la Ligue de Golf de l'annulation de la rencontre et de son report automatique dans les journées prévues à cet effet. Cf : § 7

Dans le cas où le déroulement de la rencontre serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les procédures suivantes doivent être suivies :

- ✓ Report prévisible : Si les prévisions météo ou l'état du terrain (greens gelés, période de dégel, eau fortuite quasi généralisée) laissent envisager que le terrain ne sera pas praticable pour le jour de la rencontre, **le club qui accueille** demandera son report à la ligue.

- ✓ La rencontre sera **automatiquement reportée aux journées, les plus proches, prévues à cet effet**. Seule la commission sportive de la ligue peut prendre la décision de reporter une rencontre à une autre date ou de faire jouer la rencontre sur un autre terrain.
- ✓ En cas de permutation de terrain suite à un report, la gratuité des droits de jeu pour l'équipe qui se déplace reste à l'appréciation et sous la seule responsabilité du gestionnaire du club qui reçoit.
- ✓ Retard : si les circonstances ne permettent pas de lancer les matchs à l'heure (à cause du brouillard par exemple) on retarde le premier départ jusqu'à ce qu'il soit toujours possible de jouer quitte à faire partir ces matchs en "shot gun".
- ✓ Si des joueurs estiment que les conditions météo justifient d'interrompre le jeu (Règle 6-8a) ils doivent se présenter au comité de l'épreuve. Si après l'interruption le comité estime que le terrain est de nouveau praticable, les joueurs doivent reprendre le jeu là où il a été interrompu.
- ✓ Interruption définitive : si à l'heure limite de jeu annoncé par le comité d'épreuve local, la rencontre n'est pas terminée, cette dernière est annulée et reportée aux dates prévues à cet effet. **Seule la commission sportive de la Ligue peut décider d'un report à une autre date ou sur un autre terrain.**
- ✓ Le fait que l'état du terrain ne permette pas l'utilisation des chariots et/ou oblige à faire jouer la rencontre sur un parcours réduit à 2 x 9 trous ne constitue pas un motif valable de demande de report

12 : TROPHEES

Un trophée récompensera le Club vainqueur, celui-ci en aura la responsabilité, devra le faire graver et le ramener pour le jour des finales sur le site concerné l'année suivante.

Les clubs vainqueurs et les clubs finalistes recevront un " TROPHEE LIGUE de GOLF des Pays de la Loire " les plateaux seront acquis définitivement.

Annexe au règlement du championnat interclubs d'hiver de la ligue

Ces quelques lignes ont pour objet d'aider les clubs qui reçoivent une rencontre interclubs d'hiver à résoudre quelques problèmes liés aux conditions météorologiques.

- La rencontre doit se dérouler sur greens normaux, non gelés, et non sur greens d'hiver.

- Le Comité de l'épreuve (la commission sportive du club en relation avec le gestionnaire et l'intendant de terrain) est habilité à modifier le Tour Conventionnel (cf. définition dans les règles de golf). Voici quelques exemples de ce qui peut être fait surtout si certaines zones du terrain sont particulièrement humides et grasses et rendent le jeu inéquitable :

- Un trou peut être modifié afin d'éviter que ne rentre en jeu une zone particulièrement fragile qui provoquerait par exemple la perte d'une balle jouée depuis le départ qui finit plein fairway après une trajectoire classique. On peut ainsi réduire la longueur du trou jusqu'à en faire un par 3. Nous ne recommandons pas de créer plus de 4 par trois supplémentaires.

Au cas par cas, la commission sportive de la ligue ou encore les arbitres de la ligue, répartis sur tout le territoire de la ligue, peuvent assister les clubs à prendre la décision la plus adaptée aux circonstances.